



PROGRAMME RÉCAPITULATIF



INITIATION AU RGPD

INITIATION AU RGPD

PROGRAMME RÉCAPITULATIF

Période de réalisation de la session

Du 5 septembre 2019 au 31 octobre 2019

Durée totale estimée

7 heures 30 (travaux compris)

Prix

150 euros TTC

Séquences d'apprentissage

1°) Modules :

Il s'agit d'une formation en 21 modules, qui comprennent 45 vidéos de 2 à 5 minutes chacune pour comprendre le règlement et les différents contextes de mise en œuvre :

- 1) Introduction
- 2) Champs d'application
- 3) Notions clefs
- 4) Acteurs et relations avec les acteurs
- 5) Principes fondamentaux
- 6) Droits des personnes concernées
- 7) Sécurité et gestion des violations de données
- 8) Exercice des notions théoriques sur un cas de communication digitale
- 9) DPO
- 10) Registre des activités de traitement
- 11) Analyse d'impact
- 12) Accountability
- 13) Transferts de données
- 14) Responsabilité
- 15) Cas de violations de données à CP
- 16) Gestion de crise
- 17) Données particulières
- 18) TPE-PME

- 19) Petites collectivités locales
- 20) Associations
- 21) Démarche CNIL : Étapes 1 à 6

2°) Objectifs :

- Connaître les principes du règlement et ses impacts.
- En comprendre les impacts juridiques concrets grâce à l'étude de cas.
- Comprendre le rôle de l'avocat dans les problématiques RGPD.
- Comprendre le rôle de l'expert, en collaboration avec l'avocat.
- Se représenter les contextes de mises en œuvre (dans la gestion des ressources humaines, la relation commerciale, le monde des associations des petites collectivités) pour en comprendre les applications concrètes.

3°) Nature des travaux demandés aux apprenants :

Des quiz entre chaque vidéo, qui vous permettent de revoir les points essentiels aperçus dans la vidéo.
Une synthèse finale interactive finale, pour retenir les informations essentielles, et des liens.

Au total, comptez 20 minutes par module (soit 7 heures en tout) pour le réaliser dans de bonnes conditions d'apprentissage.

Auteurs scientifiques

- Me Anne RENARD, Avocate au Barreau de Paris, Cabinet LEXING - Alain BENSOUSSAN Avocats
- Me Clothilde DELBECQ, Avocate au Barreau de Lille, Cabinet MONTESQUIEU Avocats
- Me Jérôme DEROULEZ, Avocat aux Barreaux de Paris et Bruxelles, Cabinet DEROULEZ,
- M. Jean-Marie FERRIERES, Expert de Justice en Informatique près la Cour d'appel de Paris, CNEJITA
- M. Philippe JACQUEMIN, Expert de Justice en Informatique près la Cour d'appel de Lyon, Expert agréé par la cour de cassation, Cabinet LCA-ICSI, CNEJITA

Modalités d'assistance pédagogique

Le forum d'échanges sur la plateforme 360Learning qui héberge le parcours permet de poser des questions à un référent. Ce dernier répondra sous 48 heures.

Modalités de sanction de la formation

Remise d'une attestation de fin de formation.

Modalités d'évaluation de la formation

Bilan de fin de formation.

Prérequis

Être un professionnel du droit (avocat).

Niveau

- Actualisation : tout public et vie professionnelle
- Niveau 1 : acquisition des fondamentaux

Spécialisation concernée

Cette formation concerne tous les praticiens (généralistes).

Elle pourra notamment permettre aux avocats titulaires de la mention de spécialisation « Droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication » de déclarer des heures de formation au titre de cette spécialisation.